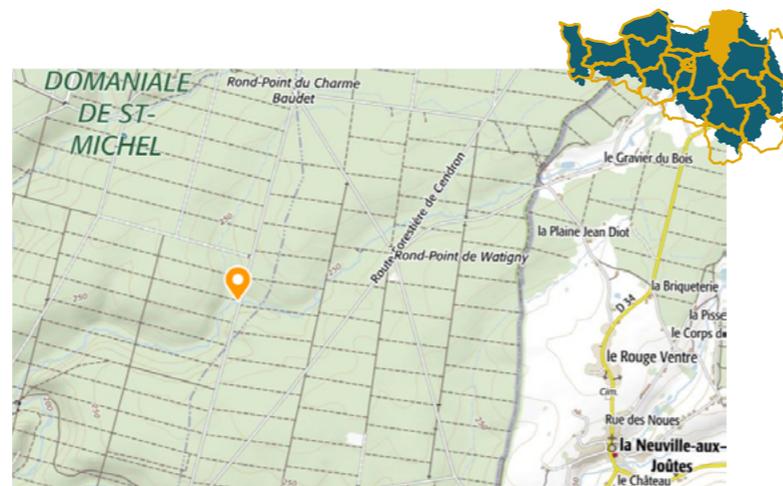


Le contexte

Le Grand Riaux et le ruisseau de Fourchamp sont deux cours d'eau situés en forêt domaniale de Saint Michel dans l'Aisne.

Le Grand Riaux est classé en liste 1 de [l'article L214-17 du code de l'environnement](#), car il joue un : « rôle de **réservoir biologique** nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant ». Il est également classé en liste 2, comme le ruisseau de Fourchamp, ce qui implique que pour : « assurer le transport suffisant de sédiments et la circulation des poissons, **tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé** ».

Sept ouvrages sont présents sur les deux cours d'eau et sont un frein à la [continuité écologique](#) car ils limitent, voire **empêchent la circulation des poissons**. C'est pourquoi la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Aisne, en partenariat avec l'ONF et le Syndicat pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont, a décidé de mener des travaux d'aménagement sur les sept ouvrages en question.



Buse avant travaux, 2017



Pont de cadrage après travaux, 2019

Coordonnées L93	x : 785613 m	y : 6982013 m
Cours d'eau	Cours d'eau	Le Grand Riaux et le ruisseau de Fourchamp
	Code masse d'eau	FRHR173-H0015500
	Pente	NC
	Débit module	NC
	Largeur	NC

Les enjeux

- Améliorer la continuité écologique des deux cours d'eau en **limitant son artificialisation**, tout en préservant l'activité forestière.
- Permettre aux espèces cibles, en particulier la [truite fario](#), de **recoloniser des zones de reproduction** qu'elles ne pouvaient pas atteindre à cause des ouvrages.
- Ce faisant, permettre aux deux cours d'eau de jouer leur **rôle de production naturelle** pour le bassin versant du Gland.
- Bénéficier d'un **retour d'expérience** qui pourrait permettre à des projets similaires d'émerger sur le territoire.

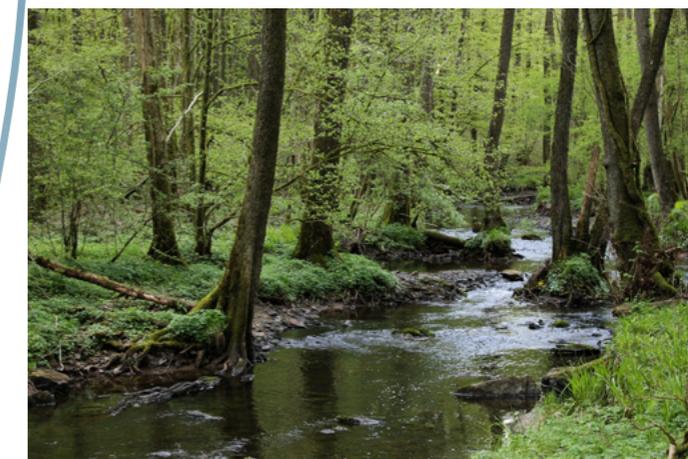
Les étapes

- 2011 *Etat des lieux et diagnostic*
- 2017 à 2019 *Montage des dossiers et appel d'offre*
- 2019 *Réalisation des travaux*

Le témoignage

« Ce sont des sites fabuleux, l'obtention du label rivières sauvages, unique sur le bassin, le montre bien. Il faut donc absolument les préserver. Grâce à un intérêt commun pour les qualités écologiques de ce milieu et à un partenariat de longue date efficace, l'action a été un vrai succès. Il faudrait d'ailleurs généraliser ces interventions sur le département. »

Jean-Paul Copeau, Ingénieur forestier à l'ONF

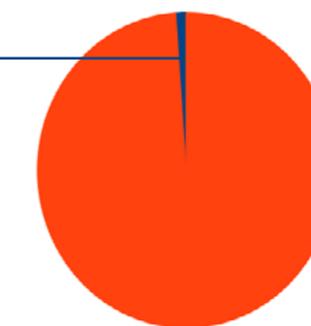


L'Artoise, 2019

Le plan de financement

Office National des Forêts
1 %

agence de l'eau Seine Normandie
99 %



Le descriptif des travaux

- La suppression d'un ouvrage qui n'avait plus d'utilité pour l'exploitation forestière.
- La transformation de deux buses en **ponts cadre**.
- L'installation de deux cadres en béton en parallèle de deux anciennes buses et le terrassement d'un **nouveau tracé du cours d'eau** pour permettre une remise au point bas.
- La conservation d'une buse qui a cependant été enterrée plus profondément pour **retrouver des écoulements proches des écoulements naturels**.
- Pour privilégier l'implantation d'un substrat local, il n'y a pas eu de recharge granulométrique. Cependant, des blocs ont tout de même été posés sur les parties latérales pour **favoriser le dépôt de sédiments** et **créer des zones d'abris**.

Le coût du projet

Travaux milieux	161 784 € TTC
-----------------	---------------



Contactez le responsable technique de l'action :
 rmarlot@peche02.fr



Remplacement d'une buse par un pont cadre,
 2019



Enterrement d'une buse, 2019



Effacement de l'ouvrage, 2019

Le gain écologique

2019

Lors de la réception des travaux, des ronds de fraie ont été aperçus en amont du premier ouvrage aménagé sur le ruisseau.

2019

Gain potentiel de 2200m² de zone favorable à la reproduction de la truite fario sur les deux ruisseaux.



Truite fario, 2019

L'attention particulière

Les travaux sont complémentaires aux travaux RCE réalisés en aval (Hirson, Saint-Michel) et permettront ainsi aux réservoirs biologiques que sont tous ces petits cours d'eau forestiers de jouer pleinement leur rôle.
 La **labellisation unique sur le bassin** Seine Normandie «[rivières sauvages](#)».

Les clés de la réussite

Un **partenariat efficace** avec l'office national des forêts qui permet de trouver un juste milieu entre l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et le maintien des usages liés à l'activité forestière.



- Un **suivi démographique annuel** de la truite fario dans le cadre du label rivières sauvages.
- L'effet bénéfique immédiat des travaux (observation de ronds de fraie quelques semaines seulement après les travaux).